

Procès-Verbal du Conseil Syndical

Séance du 07/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du deux décembre deux mil vingt-deux, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage du SIEGA, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Freddy REY

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Roger JOURNET, Evelyne LABRUDE

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT, Bertrand PUGNOT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Nadine REUX, Stéphane GUSMEROLI, Éric PHILIPPE, Mathias LAVOLE, Marie-Christine FRACHON, Raymond VAGNON.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Stéphane Gusméroli à Jean-Louis Reynaud

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Sabine GANDY, Adjointe administrative, Didier GIRARD, Directeur technique et administratif

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 05. Il remercie les délégués de leur présence. Il précise que l'on enlève la délibération concernant la convention sentier Corbassière (Les-Abrets-en-Dauphiné, Pressins) car cette action sera pilotée par les communes.

Ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1) Approbation du PV du Conseil Syndical du 27/09/2022
- 2) Point technique :
 - Avancement contrat de bassin GABT
 - Avancement Programme d'Etudes Préalables au PAPI
- 3)) Délibérations :
 - Approbation du Débat Orientation Budgétaire 2023
 - Décision Modificative N°2
 - Avancement de grades : détermination des ratios
 - Actualisation prestations sociales : prévoyance et mutuelle
 - Création d'un poste de technicien
 - Demande de financement missions 2023
 - Pré-arbitrage des digues non retenues

- Avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère
- Délibération mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens
- Animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs

4) Prochaines dates...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 27/09/2022 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

Point technique

- **AVANCEMENT CONTRAT DE BASSIN GABT** : Didier Girard prend la parole et rappelle que les 81 actions du contrat de bassin représentent un budget de 29,53 millions d'euros et sont réparties en quatre volets :
 - **Volet A : Amélioration de la qualité des eaux :**
 - Des actions de suivi et amélioration des connaissances sur les pressions de pollution : 4 actions pour 223 000 €,
 - Des actions de réduction des pressions domestiques : 16 actions pour 9,94 millions d'euros,
 - Des actions de gestion des eaux pluviales : schéma, déconnexion/infiltration, désimperméabilisation : 5 actions pour 920 000 €.
 - **Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques :**
 - Des actions de préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau : 10 actions pour 3,18 millions d'euros,
 - Des actions de restauration de la continuité écologique : 8 actions pour 1,14 millions d'euros,
 - Des actions de gestion, préservation et restauration des zones humides : 7 actions pour 1,1 millions d'euros,
 - Des actions de gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau : 5 actions pour 900 000 €.
 - **Volet B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :**
 - Des actions visant à l'instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire : 7 actions pour 1,13 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration des rendements (économie d'eau) : 12 actions pour 8,75 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable : 4 actions pour 1,84 millions d'euros.
 - **VOLET C : Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire :**
 - Animation et suivi du contrat : 3 actions pour 708 000 €,

- Communication et sensibilisation : 3 actions pour 347 000 €.

Ensuite Didier GIRARD précise que ces actions se répartissent entre 25 maîtres d'ouvrages, que la partie à charge du SIAGA représente 5,66 millions d'euros. Il indique que l'agence de l'eau finance environ 8 millions d'euros, le Département de l'Isère environ 1,1 millions d'euros, et que le montant du Département de la Savoie sera à définir en fonction des outils en vigueur lors des demandes.

Ensuite, Didier Girard présente les actions 2022 :

- **Volet A :**
 - ✓ Amélioration des connaissances des pollutions et de leurs incidences sur le Guiers aval et le Truison (macro et micropollution du Guiers aval et de ses affluents)
 - ✓ Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre
 - ✓ Suivi de l'eutrophisation du bassin du Guiers SIAGA

- **Volet B1 :**
 - ✓ Préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau : animation pour assurer la prise en compte dans les documents d'urbanisme
 - ✓ Elaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du territoire
 - ✓ Animation et négociation foncières préalables aux projets de restauration morpho-écologiques de la Bièvre et du Guiers aval
 - ✓ Renaturation de la confluence entre le Guiers et le Rhône
 - ✓ Projet de renaturation du Guiers au niveau du site du Camping des Trois Lacs
 - ✓ Etudes préalables au projet de renaturation de la zone de méandre du Guiers entre l'A43 et le pont de St-Genix
 - ✓ Etudes préalables au reméandrage du lit de la Bièvre à Pressins, en aval de la RD 1006
 - ✓ Rétablissement du transit sédimentaire : Mise en œuvre du plan de gestion du transport solide
 - ✓ Animation et suivi de la restauration de la continuité écologique
 - ✓ Travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Herbetan Vif
 - ✓ Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Guiers Mort
 - ✓ Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer
 - ✓ Animation spécifique concernant les zones humides du territoire
 - ✓ Reconquête des zones humides remarquables en Isère
 - ✓ Reconquête des zones humides remarquables en Savoie
 - ✓ Gestion, restauration et entretien de la végétation de berge
 - ✓ Gestion des massifs d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie
 - ✓ Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du lac d'Aiguebelette – Diagnostic et engagement d'un programme d'actions de restauration et d'entretien
 - ✓ Création d'un sentier pédagogique autour du ruisseau de Corbassière

- **Volet B2 :**
 - ✓ Etude stratégique de la ressource en eau et des besoins dans le contexte du changement climatique - Elaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et des premières actions
 - ✓ Mise en œuvre de dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe (échelles limnimétriques, enregistreurs, piézomètres...)

- **Volet C :**
 - ✓ Animation territoriale
 - ✓ Animations pédagogiques
 - ✓ Actions de communication
 - ✓ Une Ecole de l'Eau pour le bassin versant du Guiers

Bertrand Pugnot demande si les communautés de communes ont délibéré sur les EBF. Didier Girard lui répond que ce sont les communes qui délibèrent sauf si la compétence a été donnée à la communauté de communes.

- **PEP au PAPI :**

- Systèmes endiguement de la Broue : Franck Remond indique qu'actuellement 36 900 € TTC ont été engagés (bon de commande Cabinet Merlin du 17/12/2021). Il est prévu une réunion de restitution le 14/12/2022. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation est prévu pour fin janvier 2023. Ce Système d'endiguement (SE) représente 209 m de digues, 89 maisons, 1 ICPE (250 personnes), 12 propriétaires + commune (voirie et parcelle). 1 propriétaire refuse le conventionnement. Voir si on fait une SUP.

Une convention de surveillance en crue est en cours d'élaboration avec les communes.

Le niveau de sureté proposé est Q 50 (195 m/s), le niveau de danger proposé est Q 100

Un point de fragilité a été identifié : érosion externe

Un AVP de confortement par enrochement pour un coût de 150 k€ HT permet de passer le niveau de protection à Q 100. L'Etat finance seulement s'il y a un PAPI travaux

- Systèmes endiguement des Autrichiens : Franck Remond indique qu'actuellement 55 080 € TTC ont été engagés (Hydrétudes). Un comité de pilotage est prévu en janvier 2023. Le dépôt du dossier de demande d'autorisation est juin 2023.

Ce SE représente 5,1 km (suppression de certains tronçons à valider)

Le niveau de sureté est hétérogène et peut être limité à Q 20 (364 m/s) ou Q 10 (310 m/s).

Un complément géotechnique est en cours. La maîtrise foncière et surveillance en crue est à obtenir

- SE du Chorolant et de Saint Laurent du Pont : Franck Remond indique qu'actuellement 30 210 € TTC sont engagés sur 144 000 € (Bons de Commandes à Hydrétude et UEF). Le dépôt des dossiers de demande d'autorisation est prévu en juin 2023

- Autres SE prévus (2023-2024) : Maillet, Millioz et Belmont-Tramonet

- PEP : diagnostic du territoire : Franck Remond explique que l'action I,4 et la première partie de l'action I,5 du PEP a une durée prévisionnelle de 14 mois (3 mois de retard actuellement). Le bon de commande Cabinet Merlin (297 240 € TTC) /ISAGEO (65 562 € TTC) à partir du 21/03/2022 (Sous-traitant SEPIA)

- Diagnostic du territoire : Franck Remond explique que la phase 1 et 5a permettent la validation du périmètre d'étude, les visites sur les terrains et le recueil des données par les bureaux d'études (topographie, histoire des crues, enjeux, ruissellement). Ensuite les phases 2 à 8 concerneront l'hydrologie et l'hydraulique avec l'obtention des aléas ainsi que l'analyse de la vulnérabilité.

- Réseau de surveillance des cours d'eau SAL : la phase 1 consiste au recensement des équipements du territoire sur 3 mois (action 11.3 du PEP) réalisé par le Cabinet Merlin (bon de commande du 03/06/2022 pour 11 538 €). Les phases suivantes seront l'analyse de la cinétique des crues, l'élaboration de scénarii de système de surveillance voire anticipation des crues (renforcement des dispositifs existants, mutualisation et supervision de la donnée...).

- Ateliers de sensibilisation : Franck Remond indique que 9 825 € ont été engagés en 2022 sur un budget total de 21 780 € pour des formations réalisées par l'IRMA et le CEPRI, sur la gestion de crise et la gestion du risque inondation. Pour 2023, il est proposé différentes pistes dont les outils d'information sur les crues historiques du territoire en lien avec les 30

ans du SIAGA. Des formations sur les réserves communales de sécurité, de l'information préventive, et la gestion de crise intercommunale.

Pour 2023, Franck Remond propose soit un point sur les crues historiques du territoire, soit des formations sur les crues, sur les réserves communales de sécurité, informations préventives, gestion de crise intercommunale

➤ Williams Dufour et Freddy Rey pensent que ce sont de bonnes idées

- Exercice de gestion de crise : Franck Remond rappelle que cela correspond à l'action III.3 du PEP pour un budget de 18 480 € non subventionnés.

- Les principales actions pour 2023 :

- o Action I.1 : pose de repères de crues
- o Action I.3 : mise en place d'un outil pédagogique pour les scolaires
- o Action II,1 ; pose d'échelles limnimétriques
- o Action IV.1 ; PAC des nouvelles cartes aléas
- o Action V.1 ; diagnostic de vulnérabilité d'enjeux privés (habitations...)
- o Actions VI.1 et 2 : constitution d'un programme de travaux

Délibérations

• **Avancement de grades** : détermination des ratios : Didier Girard explique qu'il convient de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

Le Président propose à l'assemblée de fixer à partir du 1er décembre 2022, le taux, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, à 100% en accord avec l'avis du Comité Technique en date du 22/11/2022

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la détermination des ratios d'avancement de grades

• **Demande de financement missions 2023** : Didier Girard rappelle que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu, que l'année 2023 permettra d'engager les études préalables du contrat de bassin Guiers – Aiguebelette ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat, que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques.

Il propose de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des missions du SIAGA au titre de l'année 2023.

➤ Didier Girard propose d'augmenter le temps de travail du poste communication. Williams Dufour et Jean-Louis Reynaud demande que l'on définisse plus les missions.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

• **Pré-arbitrage des digues non retenues :**

Didier Girard explique que 80 ouvrages relevant potentiellement de la réglementation sur les systèmes d'endiguements ont été recensés par les Directions Départementales des Territoires de l'Isère et de la

Savoie. Il rappelle qu'est considéré comme ayant un rôle dans la prévention des inondations, l'ouvrage répondant, de manière cumulative, aux critères suivants :

- Ayant une présence d'enjeux humains derrière
- Non contourné par un écoulement amont ou aval dès les crues faibles
- Non submersible dès les crues faibles
- Mis en charge pour au moins pour la crue de référence (Q100)

Didier Girard explique que le SIAGA a souhaité présenter la démarche d'arbitrage sur les ouvrages hydrauliques, en toute transparence, à l'ensemble des collectivités concernées (communes et EPCI), que le pré-arbitrage du SIAGA a retenu 23 ouvrages visés par des études complémentaires en vue d'un classement potentiel en système d'endiguement, que le pré-arbitrage du SIAGA n'a pas retenu 57 ouvrages pour un classement en système d'endiguement.

Didier Girard indique que l'arbitrage sur l'ensemble des ouvrages a été présenté à l'ensemble des collectivités concernées (communes et EPCI) par 3 réunions sectorisées organisées fin octobre/mi-novembre 2022 pour présenter aux élus et représentants des collectivités, la démarche portée par le SIAGA et le pré-arbitrage retenu avec définition des critères, présenter succinctement les ouvrages définis comme ayant un potentiel rôle de protection des inondations, présenter l'analyse conduisant aux tronçons non retenus.

Les réunions ont conduit à une demande de complément sur la digue de grenat à Entre Deux Guiers (45) qui est fortement contournée par un écoulement amont du Merdaret mais qui reste en charge par le Guiers. Une analyse complémentaire permettra d'apporter des éléments sur l'effet « sur-aléa » de ce tronçon.

Suite aux réunions la liste des ouvrages non retenus en ouvrages de protection des inondations est la suivante :

L'ensemble des ouvrages ci-dessous, n'ayant pas de rôle dans la prévention des inondations, ne sont pas rattachés au domaine de compétence GEMAPI du SIAGA. Aussi, ces ouvrages restent sous la responsabilité du propriétaire actuel, qu'il soit public ou privé, et à sa charge en termes de maintien et d'entretien.

Une identification de la propriété de chaque ouvrage va être engagée dans le but d'informer par courrier chaque propriétaire public ou privé, de la démarche portée par le SIAGA.

Commune	Nom	Cours d'eau	Rive	Tronçon	Département
Saint-Joseph-de-Rivière		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_001	38
		Le Merdaret	RG	Tronçon SJR_NR_002	38
		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_003	38
		Le Merdaret	RD	Tronçon SJR_NR_004	38
		Confluence Merdaret-Chorolant	RG	Tronçon SJR_NR_006	38
	Digue de la Côte FRD0380701	Merdaret	RG	Tronçon 19/24	38
	digue des Lards FRD0380702	Merdaret	RD	Tronçon 25	38
Saint-Laurent-du-Pont	Digue de Champ Roux FRD0381054	Herrétang	RD	Tronçon 20/31/32/34	38
	Digue des Satres FRD0381055	Herrétang	RG	Tronçon 21/22/23	38
	Digue des Terpends FRD0381056	Herrétang	RG	Tronçon 30/33	38
	Digue des Civets FRD0380707	Herrétang	RG	Tronçon 17	38
	Digue du camping Saint-Laurent du Pont	Guiers Mort	RD	Tronçon 37/38	38
	Murette amont pont RD 520	Guiers Mort	RD	Tronçon 35	38
Saint-Laurent-du-Pont; Entre-Deux-Guiers	Digue des Grenats FRD0381052	Guiers Mort	RG	Tronçon 52/53/54/55/SLP_NR_001	38
	Digue d'Aiguenoire FRD0380704	Guiers Mort	RD	Tronçon 39/40/41/42	38
	Digue de Grand-Vilette FRD0380706	Herrétang	RD	Tronçon 16/18	38
Entre-Deux-Guiers	Digue du Grépon FRD0380691	Guiers Mort	RG	Tronçon 43/44/46	38
	Digue de la Montagnère	Guiers Mort	RG	Tronçon EDG_NR_001	38
Les Echelles		Guiers Vif	RD	Tronçon 11/12/13	73
	Chemin de la Malleposte	Giers	RD	Tronçon 15	73
				Tronçon 101	73
				Tronçon ECH-NR-007/008	73
Saint-Genix-les-villages/Belmont-Tramonet	Digue RD 1006	Guiers	RD	Tronçon 47/48	73
Saint-Genix-les-villages		Guiers	RD	Tronçon SGG_NR_002	73
Saint-Genix-les-Villages	Digue de Saint Genix	Guiers	RD	Tronçon 2	38
Romagnieu		Guiers	RG	Tronçon ROM_NR_001	38
Saint-Geoire-en-Valdaine		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_001	38
		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_002	38
		Ainan	RG	Tronçon SGV_NR_003	38
Saint-Bueil		Ainan	RG	Tronçon SBU_NR_001	38

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le pré-arbitrage des digues non retenues et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

• Avenant convention de mise à disposition avec le département de l'Isère : Didier Girard rappelle que le Conseil Départemental de l'Isère a mis en place en 2019 une plateforme d'ingénierie hydraulique pour les syndicats mixtes. Une convention de mise à disposition de services pour l'élaboration du dossier de candidature de PAPI d'intention du Guiers et la structuration et l'administration d'un système d'informations géographique (SIG) a été signé avec le SIAGA. Le Conseil Départemental de l'Isère a transmis au S.I.A.G.A., un avenant N° 3 à cette convention.

Pour l'année 2022, la contribution forfaitaire est actualisée selon la décomposition suivante

Chargée de projet	Ingénieure expérimentée	56 935 €	20%	12/12	11 387 €
Technicien SIG	Technicien expérimenté	41 400 €	20%	8/12	5 520 €
Total					16 907 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'avenant de mise à disposition avec le Département de l'Isère et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

• **Création d'un poste de technicien** : Didier Girard explique que pour répondre aux besoins du SIAGA, il convient de créer un emploi non permanent d'un contractuel technicien de rivière dont les principales missions consisteront entre autres à :

- Elaboration et planification des programmes annuels de gestion des cours d'eau et de milieux aquatiques (restauration et entretien du lit, des berges et de la ripisylve, de gestion d'ouvrages hydrauliques dans le cadre de la continuité écologique, ralentissement dynamique, etc...)
- Communication et sensibilisation auprès des élus locaux, usagers (chargé des relations avec les riverains, rédaction des conventions et compte-rendu des visites terrain)
- Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau et des ouvrages ainsi qu'en cas de crue annoncée sur le territoire (déplacement sur le terrain, propositions d'intervention, suivi post-crues, etc...)
- Apporter un appui et une expertise technique aux élus de la collectivité
- Communiquer, sensibiliser les acteurs sur le rôle du programme de végétation de berges (organiser un tableau de bord, évaluer le plan de gestion)

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la création du poste de technicien et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Approbation du Débat Orientation Budgétaire 2023** : Didier Girard présente les chiffres au 07/12/2022 ainsi que les actions prévues en 2023 (cf annexe). Didier Girard présente le contexte général & évolutions : PEP, Action du contrat, intégration des Départements. Concernant les recettes, il indique qu'il convient d'augmenter le montant des participations pour la GEMAPI et l'item 12. Concernant les dépenses, les frais de structure sont stables, et le SIAGA poursuivra les actions du contrat de bassin GATB et PAPI. Il présente ensuite les résultats 2022 :

RESULTATS 2021	Exercice 2022			SOLDE CUMULE
	Titres	Mandats	Résultats	
+1 743 746,88	1 036 071.64	800 591.20	235 480.44	1 976 929.22 €
- 75 356.10 €	1 211 451.66 €	514 885.74	696 565.92 €	621 209.82

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire 2023

• **Actualisation prestations sociales** : prévoyance et mutuelle : Jean-Louis Reynaud rappelle que le montant des participations concernant la prévoyance et la mutuelle n'a pas été actualisé depuis la délibération 2013-21 du 9 Décembre 2013. Afin de pallier aux augmentations des complémentaires santé et des contrats de maintien de salaire et de garantir un niveau de participation, il propose de réviser au 1er Janvier 2023, les différents montants forfaitaires des participations employeur à la protection sociale des agents comme suit :

Garantie maintien de salaire pour un temps complet

- 36 € pour les agents de catégorie C
- 41 € pour les agents de catégorie B
- 62 € pour les agents de catégorie A

Garantie complémentaire santé

	ISOLE	FAMILLE MONO PARENTALE	FAMILLE
ASSURE — 32 ANS	15.00€	19.00€	25.00€
ASSURE — 50 ANS	17.00€	26.00€	36.00€
ASSURE + 50 ANS	24.00 €	34.00€	44.00€

Pour les agents à temps non complet, celles-ci seront proratisées en fonction du temps de travail.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'actualisation des prestations sociales

• **Délibération mise à disposition foncier public et propriétaires digue des Autrichiens** : Didier Girard explique qu'il convient de signer des conventions de mises à disposition d'ouvrages et/ou de superposition d'affectation d'ouvrage entre les communes, leur EPCI, et le SIAGA pour le système d'endiguement des Autrichiens relatives à l'entretien, la surveillance et à la gestion du système d'endiguement des Autrichiens sur des terrains privés.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la mise à disposition du foncier public et propriétaire de la Digue des Autrichiens et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

• **Animations foncières confluence Guiers et camping des trois lacs** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a prévu la réalisation de deux projets de restauration morpho-écologique (confluence Guiers/Rhône et du secteur du camping des 3 lacs) dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024. Afin de faciliter la mise en place du processus d'animation foncière, une démarche de concertation est proposée afin de

permettre l'explication des projets de restauration morpho-écologique prévus et de répondre aux questions et potentielles craintes des propriétaires privés.

Le coût estimatif de la mission est de 49 325 € € HT.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les animations foncières de la Confluence Guiers et du camping des trois lacs et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

Questions/Divers

Prochaines dates :

Mardi 13/12/2022 8h30-12h30 : Formation PCS à Salle réunion 1er étage Pont de Beauvoisin

Mercredi 14/12/2022 : 8h00- 12h00 : CoPil ressource en eau à CCLA

Mercredi 14/12/2022 : 14h00-16h30 : CoPil EDD Broue à Entre-Deux-Guiers

Mercredi 25/01/2023 à 17h30 : bureau syndical

Mardi 07/02/2023 à 18h00 : Conseil Syndical

Mardi 31/01/2023 : 18h00 Vœux du Président

Janvier 2023 : commission travaux, CoPil diagnostic

Février 2023 : commission communication

L'ensemble des membres du conseil syndical n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour ayant été complètement examiné, Jean-Louis Reynaud lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance
Williams DUFOUR



Le 07 décembre 2022

Le Président

Jean-Louis REYNAUD

